

---

## OUVERTURE DES PREMIERS ENREGISTREMENTS LE 15 AVRIL 2015

Le déploiement de la technologie Frogans sur l'Internet commence.

Dès le 15 avril 2015 - 12:00 UTC, les titulaires de marques vont pouvoir sécuriser les adresses Frogans qui leur serviront ensuite à exploiter un nouveau type de sites sur l'Internet, les sites Frogans.

La période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques est d'une durée de 2 mois.

Les sites Frogans constituent un nouvel espace de publication ouvert, sécurisé et universel. Ils permettent de penser de nouveaux usages pour la publication de contenu sur l'Internet.

A l'instar des noms de domaine qui donnent accès aux sites Web, les sites Frogans sont uniquement accessibles par le biais d'une adresse Frogans. Ces adresses sont simples et reconnaissables. Elles sont composées d'un nom de réseau et d'un nom de site, toujours séparés par un astérisque « \* ». Ce dernier est la marque de fabrique de la technologie Frogans.

Les sites Frogans et les adresses Frogans sont conçus pour répondre aux besoins de simplicité d'utilisation, de sécurité et de multilinguisme exprimés par les utilisateurs de l'Internet d'aujourd'hui. Ainsi, les adresses Frogans peuvent s'écrire nativement dans plus de 170 langues.

L'apparition de ces nouvelles adresses sur l'Internet donne naissance à un nouveau marché de l'adressage et donne lieu à de nouvelles opportunités pour les acteurs de l'écosystème Internet tels que les bureaux d'enregistrements, les avocats, les conseils en propriété industrielle (CPI), les sociétés de naming, les consultants en stratégie de marque, les agences de communication digitale, les éditeurs de contenu, etc.

Les adresses Frogans s'enregistrent auprès d'intermédiaires, appelés administrateurs de compte FCR, qui ont ouvert un compte FCR auprès de l'entité responsable d'exploiter techniquement et commercialement le Registre Central Frogans (FCR) : <https://fcr.frogans/fr/main.html>

Dès aujourd'hui, les administrateurs de compte FCR peuvent ouvrir leur compte FCR pour être prêts à fournir leurs services de gestion d'enregistrement dès le lancement de la période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques le 15 avril 2015

En savoir plus sur le projet Frogans : <https://project.frogans.org/fr/main.html>

### **CONTACT MEDIA ET INFORMATIONS GENERALES**

Stéphane Van Gelder - Frogans Project Ambassador

Tel: +33 6 2040 5589

[stephane.vangelder@ext.op3ft.org](mailto:stephane.vangelder@ext.op3ft.org)